

## *Proposition de loi visant à créer des délégations parlementaires aux droits de l'enfant*

### **La majorité des sénateurs Les Républicains et Union centriste se dérobent face à la création d'une délégation parlementaire aux droits de l'enfant**

**Face à l'opposition inconséquente d'une majorité des sénateurs Les Républicains (LR) et Union Centriste (UC), largement absents de l'hémicycle, le Sénat a rejeté de justesse (153 pour, 178 contre) la proposition de loi du groupe RDPI visant la création de délégations parlementaires aux droits de l'enfant. Ce texte, ayant pour but de permettre au Parlement de traiter des nombreux enjeux liés à la protection des droits de l'enfant, a été victime d'un dialogue de sourds d'une majorité sénatoriale qui s'est refusée à toute ouverture.**

Alors même que plusieurs députés LR siègent au sein d'une instance identique récemment créée à l'Assemblée nationale, au Sénat, ce sont les considérations dogmatiques qui l'ont emporté sur la cohérence. Aujourd'hui, la majorité sénatoriale a envoyé à la société une mauvaise image, celle d'une assemblée figée dans son rôle de force de blocage.

« Au lieu de s'inscrire dans la démarche transpartisane portée par le groupe RDPI, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, la majorité sénatoriale s'est laissée enfermée dans des considérations incompréhensibles. Je déplore profondément ce choix. Il représente une vraie occasion manquée d'apporter le soutien du Sénat aux nombreux acteurs de la société civile et aux élus locaux qui portent à bout de bras ces sujets au quotidien. » indique Xavier Iacovelli - membre de la commission des affaires sociales, sénateur des Hauts-de-Seine.

Dans un contexte d'élections sénatoriales et d'élections au sein du parti LR, ce rejet d'un texte de la majorité présidentielle s'est fait uniquement par principe alors même que celui-ci était soutenu par des sénateurs issus de tous les groupes politiques, y compris le groupe LR. Ce sont les enfants d'aujourd'hui, citoyens de demain, qui en paient le prix.

Les défis liés à l'enfance sont nombreux : éducation, lutte contre les inégalités, violence, discriminations, accès aux soins, accès à la culture etc. Le Sénat a ainsi raté l'occasion d'apporter une réponse concrète à ces problématiques. De même, la protection de l'enfance étant une politique décentralisée, la « Chambre des territoires » a manqué à son devoir d'apporter aux élus locaux plus d'outils pour construire des politiques publiques efficaces sur ce sujet.

Le groupe RDPI tient à remercier les associations, les collectifs et toutes les personnalités engagées oeuvrant sans relâche pour que les droits des enfants soient davantage reconnus et protégés, ainsi que l'ensemble des sénateurs qui ont publiquement fait le choix de soutenir cette proposition de loi.

#### **Contact presse :**

Marchionni Lander - l.marchionni@rdpi.senat.fr